



# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

## DÉCISION N° 2024-089

**Objet** : Passation d'un marché avec madame Marie-Hélène Lafon, auteure, pour l'animation d'une lecture-rencontre avec le public à la médiathèque, le jeudi 14 mars 2024.

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la médiathèque de poursuivre l'accueil d'artistes du monde de la culture et de favoriser ainsi la proximité entre un auteur et son public de manière conviviale et originale,

**CONSIDÉRANT** le souhait de sensibiliser le public à la singularité d'une œuvre littéraire et de valoriser les collections en littérature de la médiathèque,

**CONSIDÉRANT** que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec madame Marie-Hélène Lafon un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

**CONSIDÉRANT** que l'offre remise par madame Marie-Hélène Lafon est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

**CONSIDÉRANT** que la Commune a décidé d'attribuer le marché pour la prestation, à la personne susmentionnée,

### DÉCIDE

**Article 1** : de signer le marché entre la Commune de Vélizy-Villacoublay représentée par son maire, Pascal Thévenot et madame Marie Hélène Lafon, auteure, demeurant 1 rue Victor Chevreuil 75012 Paris, pour une lecture-rencontre autour de ses œuvres en mars 2024.

**Article 2** : la rencontre au cours de laquelle l'auteure échangera avec le public se déroulera le jeudi 14 mars 2024, à 19h30 au 1<sup>er</sup> étage de la Médiathèque et sera suivie d'une dédicace.

**Article 3** : la Médiathèque fournira le matériel technique nécessaire à la prestation, et assurera l'accueil du public.

**Article 4** : le montant du marché s'élève à 253,07 € net en droits d'auteur (TVA non applicable). S'ajoutent 3,01 € de contribution diffuseur et 0,30 € de formation diffuseur ainsi que 48,31 € de cotisations sociales précomptées à verser à l'URSSAF. Cette somme est inscrite au budget de la ville conformément à la nomenclature M57.

**Article 5** : le marché prend effet à compter de sa notification.

**Article 6** : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 7** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 14/02/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240214-DEC\_2024\_089-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Acte affiché du 19/02/2024 au 20/04/2024